



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 octobre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 septembre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 octobre 2002

**Mise à disposition d'un équipement de la Ville de Niort en vue
d'une utilisation partagée - convention entre la Ville de Niort et la
CAN**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen
NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY,
M. Gérard ZABATTA.

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés : Ces élus ayant quittés la séance sans avoir désignés de mandataires sont excusés :

M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2002

DELIBERATION D20020322

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Mise à disposition d'un équipement de la Ville de Niort en vue
d'une utilisation partagée - convention entre la Ville de Niort et la
CAN**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Il peut résulter des compétences transférées à la CAN ou de la configuration des équipements selon le cas, une utilisation de certains équipements municipaux pour partie pour l'exercice des compétences de la CAN et pour partie pour celles de la commune propriétaire.

Ainsi, il convient de prévoir la mise en place d'une convention de mise à disposition opérant une répartition des coûts de fonctionnement de l'ensemble immobilier sis 3 rue du Musée, cadastré section BP n° 87, 88 et 282, entre la Commune et la CAN, concernant les locaux administratifs et la Salle de Diffusion occupés par le CAMJI. Les lieux étant eux-mêmes occupés par d'autres structures, la CAN participera aux charges de fonctionnement dans les mêmes conditions que les autres occupants. La facturation des charges de fonctionnement du bâtiment étant basée sur le principe d'une répartition par rapport à la superficie des locaux occupés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention ci-jointe entre la Ville de Niort et la CAN.
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.
- Approuver le versement par la CAN à la Ville de Niort d'une indemnité d'un montant de 18.606,96 €, correspondant aux provisions sur charges, pour la période courant du 01 mars 2002 au 31 octobre 2002.

(Bernard BELLEC, Président de la C.A.N., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 27 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 1 |
| Excusé : | 17 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)